



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 6 décembre 2016

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 5 décembre 2016

Présidence : Yves Schwarzentrub

Préavis Municipal No 07/2016 – Demande de crédit d'un montant de Frs. 196'000.- pour l'élaboration du dossier de révision du plan général d'affectation et de son règlement (PGA/RPGA)

- 1.- D'approuver le préavis No 07/2016 : demande de crédit pour l'élaboration du dossier de révision du plan général d'affectation et de son règlement (PGA/RPGA) ;
- 2.- D'accorder un crédit d'un montant de Frs. 196'000.- pour la réalisation de ce projet ;
- 3.- De financer le projet par un emprunt bancaire selon les conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de la législature 2016 – 2021 ;
- 4.- D'amortir le montant de Frs. 196'000.- sur une durée de 5 ans, à raison de Frs. 39'200.- par année, la 1^e fois au budget 2017, par le compte 420.331.1. Charges annuelles : intérêts sur 5 ans : Frs. 392.- / amortissement sur 5 ans : Frs. 39'200.- / Charges d'exploitation : néant.

Préavis Municipal No 09/2016 – Fixation d'un plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021

- 1.- D'approuver le préavis No 09/2016 – fixation d'un plafond d'endettement pour la législature 2016 – 2021 ;
- 2.- De fixer le plafond d'endettement pour la législature 2016 – 2021 à Frs. 14'500'000.- quotité brute.



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Préavis Municipal No 10/2016 – budget de fonctionnement 2017

- 1.- D'approuver le préavis No 10-2016 – budget de fonctionnement 2017
- 2.- D'accepter le budget 2017, tel que présenté.

Préavis Municipal No 11/2016 – Création d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules sur la parcelle No 30 de Borex depuis la route de Tranchepied

- 1.- D'approuver le préavis No 11-2016 : création d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules sur la parcelle No 30 de Borex depuis la route de Tranchepied ;
- 2.- D'approuver la création d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules sur la parcelle No 30 de Borex, propriété de Mme Goy Marie Pascale ;
- 3.- De lever l'opposition de M. Luc Paltani, du 6 octobre 2016, déposée lors de la mise à l'enquête 72 RLATC – ouverte du 6 septembre 2016 au 10 octobre 2016 – pour la création d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules sur la parcelle No 30 de Borex, propriété de Mme Goy Marie Pascale.

Le Président
Yves Schwarzentrub



La Secrétaire :
Françoise Prélaz

Avis affiché au pilier public du 6 décembre 2016 au 12 janvier 2017

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie) »